GENERALE-OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D: 11.748.094, un actif net D: 11.678.430 et un bénéfice de la période de D: 117.811.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- **4-** Les disponibilités représentent au 30 Septembre 2017, 21,32% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 5- Les emplois en titres émis par la « CIL » représentent au 30 Septembre 2017, 10,18% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 6- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D: 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 10.535, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 31.263.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 23 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :
DELTA CONSULT
Moez AKROUT

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

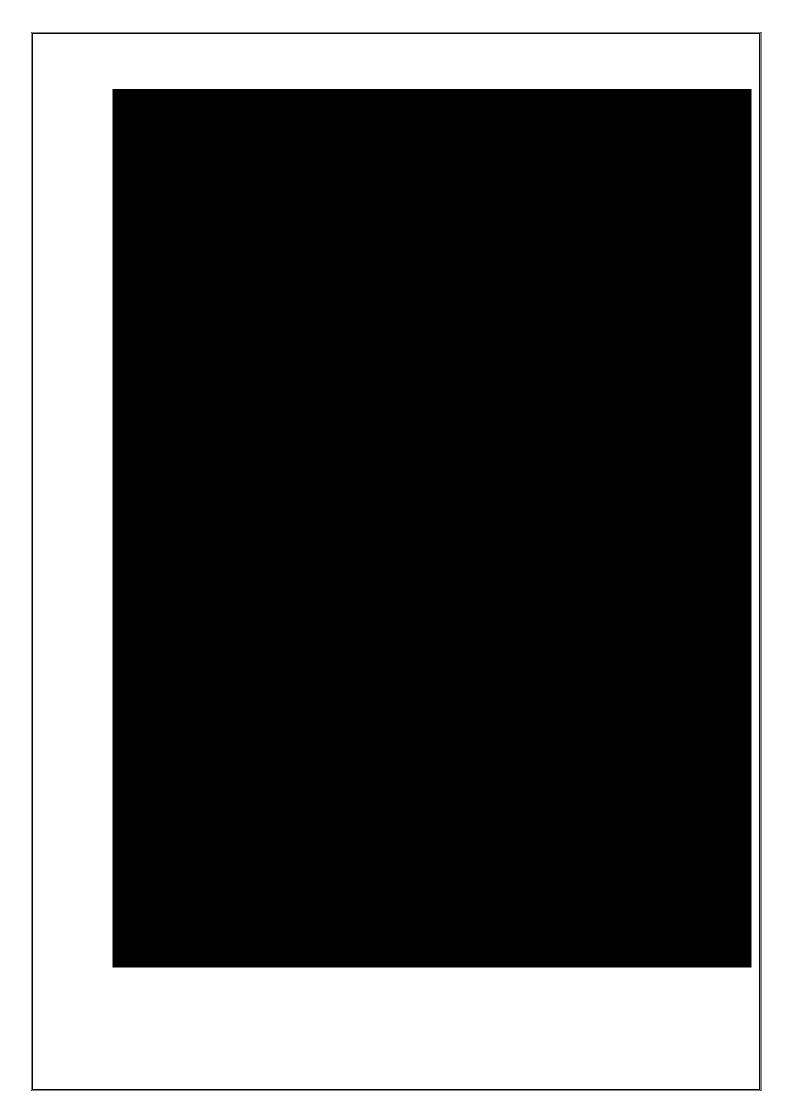
		00/00/15 5 1 =	00/00/15515	0.110.15.5.5
ACTIF	Note	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	8 238 564,191	9 428 169,532	9 455 847,974
Obligations et valeurs assimilées		7 682 437,732	8 757 810,643	8 681 567,184
Titres des Organismes de Placement Collectif		556 126,459	670 358,889	774 280,790
Placements monétaires et disponibilités		3 504 278,974	4 880 243,645	2 975 689,727
Placements monétaires	5	999 176,950	3 993 689,565	998 117,798
Disponibilités	•	2 505 102,024		1 977 571,929
Créances d'exploitation	6	5 250,386	6 090,056	7 212,767
C. Salicoo a exploitation	U	J 200,300	0 030,000	1 212,101
TOTAL ACTIF		11 748 093,551	14 314 503,233	12 438 750,468
PASSIF				
. 7.00				
Opérateurs créditeurs	7	22 672,351	25 621,246	26 917,497
Autres créditeurs divers	8	46 990,833	16 483,055	18 925,622
TOTAL BACCIE		00 000 101	40 404 004	
TOTAL PASSIF		69 663,184	42 104,301	45 843,119
ACTIF NET				
Capital	9	11 356 661.530	13 845 561,609	11 908 778.851
Sommes distribuables		, -	,	, -
Sommes distribuables des exercices antérieurs		16,454	45,557	39,164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		321 752,383	,	484 089,334
ACTIF NET			14 272 398,932	
ACIII NEI			000,002	30_ 001,070
	.	44 846 655 ==	44.044.=00	40 400 ==== :==
TOTAL PASSIF ET ACTIF	F NET	11 748 093,551	14 314 503,233	12 438 750,468

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/07/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
Revenus du portefeuille-titres	10	109 890,791	359 687,723	117 792,448	426 981,080	546 347,011
Revenus des obligations et valeurs assimilées		109 818,695	336 565,742	117 587,399	400 164,465	519 362,149
Revenus des titres des Organismes de Placement	Collectif	72,096	23 121,981	205,049	26 816,615	26 984,862
Revenus des placements monétaires	11	34 100,686	77 620,404	40 221,765	74 351,707	114 523,483
Revenus des prises en pension (*)	12	2 882,731	12 585,023	6 808,365	10 166,845	13 824,798
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		146 874,208	449 893,150	164 822,578	511 499,632	674 695,292
Charges de gestion des placements	13	(19 746,888)	(60 552,542)	(22 687,546)	(68 686,744)	(91 187,501)
REVENU NET DES PLACEMENTS		127 127,320	389 340,608	142 135,032	442 812,888	583 507,791
Autres charges	14	(5 630,664)	(17 040,850)	(6 122,907)	(20 094,853)	(26 212,016)
Autres produits		-	-	-	9,145	9,147
Contribution conjoncturelle	8	(10 535,380)	(31 262,595)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 961,276	341 037,163	136 012,125	422 727,180	557 304,922
Régularisation du résultat d'exploitation		(25 509,231)	(19 284,780)	13 728,633	4 064,586	(73 215,588)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		85 452,045	321 752,383	149 740,758	426 791,766	484 089,334
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		25 509,231	19 284,780	(13 728,633)	(4 064,586)	73 215,588
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8	2 367,096	2 367,096	-	27 746,821	27 746,821
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titre	S	4 482,139	(4 327,980)	6 138,824	(8 226,108)	(1 320,054)
		117 810,511	339 076,279	142 150,949	442 247,893	583 731,689

^(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.



NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2017

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente :
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 Septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 8.238.564,191, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif net
Obligations et valeurs assimilés		7 449 491,750	7 682 437,732	65,78%
Obligations des sociétés		7 448 625,500	7 681 558,939	65,78%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	180 000,000	181 690,126	1,56%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	403 854,027	3,46%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	333 350,000	333 946,954	2,86%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	139 920,000	139 936,714	1,20%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	139 920,000	139 936,518	1,20%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	159 930,000	160 515,269	1,37%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	60 000,000	62 087,802	0,53%
EO SUB AMEN BANK 2016-1	3 000	300 000,000	315 278,466	2,70%
		ŕ	•	2,62%
EO ATL 2010 2(TMM+2%)	5 000 3 600	300 000,000	305 543,961	,
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)		72 000,000	74 402,472	0,64%
EO ATL 2011	2 000	80 000,000	82 520,548	0,71%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	84 039,890	0,72%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	42 019,946	0,36%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	60 000,000	61 278,246	0,52%
EO ATL 2014-3	2 000	120 000,000	124 677,436	1,07%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	240 000,000	248 600,548	2,13%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	200 000,000	206 619,178	1,77%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	41 585,184	0,36%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A EO BTK 2009	2 000 1 000	160 000,000 53 305,500	167 560,767 54 658,449	1,43% 0,47%
EO BTK 2003	2 000	85 720,000	89 507,650	0,47 %
EO CIL SUB 2008	4 000	160 000,000	166 584,986	1,43%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 458,740	0,09%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 445,649	0,05%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	7 111,943	0,06%
EO HL 2013/1	2 000	40 000,000	40 828,756	0,35%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 017,863	0,27%
EO HL 2013/2	750	30 000,000	31 017,863	0,27%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	95 070,378	0,81%
EO HL 2014/1 CAT A EO HL 2015/1	1 000 3 000	60 000,000 240 000,000	63 380,252 252 588,888	0,54% 2,16%
EO HL 2015/2	3 500	280 000,000	288 779,266	2,10%
EO HL 2015/2	500	40 000,000	41 254,181	0,35%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	210 295,014	1,80%
EO HL 2017/2	1 000	100 000,000	101 391,671	0,87%
EO TL 2012/2	1 000	20 000,000	20 715,266	0,18%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	40 000,000	41 533,633	0,36%
EO TL 2014-1	1 000	40 000,000	40 984,723	0,35%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	188 638,027	1,62%
EO UIB 2009/1	2 000	93 280,000	94 134,598	0,81%
EO UIB 2011/1 CAT B EO UIB 2011/2	2 500 4 000	175 000,000 114 200,000	175 869,917 117 803,338	1,51% 1,01%
EO SUB UIB 2015	7 000	420 000,000	427 152,658	3,66%
EO SUD UID 2013	/ 000	420 000,000	421 102,008	J 3,00%

EO SUB UIB 2016 EO BTE 2011	3 000 1 000	300 000,000 40 000,000	313 040,219 41 197,259	2,68% 0,35%
EO BTE 2016	1 500	150 000,000	156 057,863	1,34%
EO EL WIFAK 2013	1 000	20 000,000	20 488,942	0,18%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	63 240,329	0,54%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	80 000,000	82 847,737	0,71%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	80 000,000	82 689,487	0,71%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	120 000,000	122 432,877	1,05%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	180 000,000	183 649,315	1,57%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	843 597,150	7,22%
Emprunt national		866,250	878,793	0,01%
Form much Nicking at 1004 4/CAT/O	40	000.050	070 700	0.040/
Emprunt National 2014/CAT/C	10	866,250	878,793	0,01%
Titres des Organismes de Placement Collectif		543 761,010	556 126,459	4,76%
Titues des OPOVA		540,005,040	FF0 400 400	4 700/
Titres des OPCVM	-	540 065,310	552 406,469	4,73%
FINA O SICAV	1 350	140 183,656	138 438,450	1,19%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	110 901,474	0,95%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 612,160	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	37 717,500	0,32%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 292,500	0,23%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	51 545,500	0,44%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	116 451,715	1,00%
SANADET SICAV	630	67 173,920	67 447,170	0,58%
Fonds commun de créances		3 695,700	3 719,990	0,03%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	3 695,700	3 719,990	0,03%
TOTAL		7 993 252,760	8 238 564,191	70,55%
Pourcentage par rapport à l'Actif				70,13%
				, , 5

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017 à D : 999.176,950, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	990 123,457	999 176,950	8,56%
Certificat de dépôt CIL au 06/10/2017 à 7,5% 60 jours	1 000 000	990 123,457	999 176,950	8,56%
TOTAL	1 000 000	990 123,457	999 176,950	8,56%
Pourcentage par rapport au total des actifs				8,51%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à D : 5.250,386 contre D : 6.090,056 au 30/09/2016 et se détaille ainsi :

	30/09/2017	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir Intérêts sur obligations à recevoir	5 247,798 -	5 812,607 268,274	6 619,702 583,890
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	2,588	9,175	9,175
Total	5 250,386	6 090,056	7 212,767

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à D : 22.672,351 contre D : 25.621,246 au 30/09/2016 et se détaille ainsi :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Rémunération du dépositaire	4 412,552	4 416,740	5 899,780
Rémunération du gestionnaire	18 259,799	21 204,506	21 017,717
Total	22 672,351	25 621,246	26 917,497

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/09/2017 à D : 46.990,833 contre D : 16.483,055 au 30/09/2016 et se détaille ainsi :

	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Honoraires du commissaire aux comptes	6 947,960	7 486,376	10 000,000
CMF	971,949	1 188,350	1 117,293
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329	7 808,329
Contribution conjoncturelle (*)	31 262,595	-	-
Total	46 990,833	16 492 055	18 925,622
IUIAI	40 990,033	16 483,055	10 923,022

^(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre 2017 s'est élevée à D : 10.535,380, le cumul de la contribution prise en charge au 30 Septembre 2017, s'élève à D : 31.262,595.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 30 Septembre 2017 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726
Nombre d'actionnaires	401

Souscriptions réalisées

Montant	18 040 029,126
Nombre de titres émis	182 882
Nombre d'actionnaires nouveaux	87

Rachats effectués

Montant	(18 584 933,058)
Nombre de titres rachetés	(188 406)
Nombre d'actionnaires sortants	(104)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(5 252,505)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 327,980)
Plus (ou moins) value réalisées sur	

2 367,096

Capital au 30-09-2017

cession de titres

Montant	11 356 661,530
Nombre de titres	115 202
Nombre d'actionnaires	384

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D:109.890,791 pour la période allant du 01.07.2017 au 30.09.2017, contre D:117.792,448 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	du 01/07	du 01/01	du 01/07	du 01/01	
	au 30/09/2017	au 30/09/2017	au 30/09/2016	au 30/09/2016	Année 2016
Revenus des obligations et valeurs assimilées Revenus des obligations - intérêts	109 808,327	336 555,374	117 587,399	367 130,251	486 327,935
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA) - intérêts (Emprunt National)	- 10,368	- 10,368	-	33 034,214 -	33 034,214 -
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif Revenus des Titres OPCVM - Dividendes Revenus des parts de Fonds communs de créances	-	22 817,707	-	26 110,591	26 110,591
- intérêts	72,096	304,274	205,049	706,024	874,271
Total	109 890,791	359 687,723	117 792,448	426 981,080	546 347,011

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2017 au 30.09.2017 à D : 34.100,686, contre D : 40.221,765 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des dépôts à vue Intérêts des certificats de dépôts	5 701,309 28 399,377	23 377,776 54 242,628	,	22 630,717 51 720,990	29 064,856 85 458,627
Total	34 100,686	77 620,404	40 221,765	74 351,707	114 523,483

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Intérêts des pensions livrées	2 882,731	12 585,023	6 808,365	10 166,845	13 824,798
Total	2 882,731	12 585,023	6 808,365	10 166,845	13 824,798

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 19.746,888, contre D : 22.687,546 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Commission de gestion de la CGI	18 259,800	56 139,770	21 204,506	64 269,864	85 287,581
Rémunération du dépositaire	1 487,088	4 412,772	1 483,040	4 416,880	5 899,920
Total	19 746,888	60 552,542	22 687,546	68 686,744	91 187,501

Note 14: Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 5.630,664, contre D : 6.122,907 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2017	du 01/01 au 30/09/2017	du 01/07 au 30/09/2016	du 01/01 au 30/09/2016	Année 2016
Honoraires commissaire aux comptes	2 520,524	7 479,381	2 513,624	9 122,065	11 635,689
Redevance CMF	3 094,885	9 515,214	3 593,991	10 893,217	14 455,545
Autres	15,255	46,255	15,292	79,571	120,782
Total	5 630,664	17 040,850	6 122,907	20 094,853	26 212,016

Note 15: Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.